



Garde enfants non respect du jugement rendu

Par **ARIAS**, le **05/06/2012** à **16:15**

Bonjour,

LE PÈRE NE MES FILLES NE RESPECTE PAS LE JUGEMENT RENDU PAR LE JAF.

LE PERE NE MES FILLES DE 3 ANS ET 1 AN A ABANDONNE LE DOMICILE CONJUGAL 10 JRS APRES LA NAISSANCE DE NOTRE SECONDE FILLE POUR PARTIR S'INSTALLER AVEC SA MAITRESSE AVEC QUI IL ME TROMPE DEPUIS MES 3 DERNIERS MOIS DE GROSSESE...

ME LAISSANT SANS NOUVELLES ET SANS AIDE FINANCIERE ET PHYSIQUE PAR RAPPORT AUX FILLES PENDANT PLUS DE DEUX MOIS

NOUS SOMMES PASSE DEVANT LE JUGE EN SEPTEMBRE DERNIER
IL SE DOIT DE LES PRENDRE LES WEEK PAIRES ET LA MOITIER DES VACANCES SCOLAIRES

POUR LES VACANCES D'ÉTÉ IL SE DOIT NE ME LES PRENDRE 15 JOURS EN JUILLET ET 15 JOURS AN AOUT.

LE PROBLÈME SE POSE POUR JUILLET2012:

LA PREMIÈRE SEMAINE (SAMEDI 07/07/2012 AU DIMANCHE 15/07/2012)SOIT DISANT QU'IL TRAVAIL...OR IL EST ASSISTANT D'EDUCATION DONC IL DOIT TRAVAILLER 4 JRS DANS LE MOIS DE PLUS QUE LES VACANCES SCOLAIRE QU IL PEUT POSER SOIT EN JUILLET SOIT AN AOUT ET A PREFERER POSER EN JUILLET POUR EVITER DE LES PRENDRE 15 JRS A LA SUITE

L'AUTRE SEMAINE(16/07/2012 AU 22/07/2012) IL SE FAIT OPÉRER DES YEUX.
IL PROPOSE QUE NE LES PRENDRE DU 12/07/2012 AU 19/07/2012 SOIT 7 JRS AU

LIEU DE 15 JOURS COMME LE PREVOIT LE JUGEMENT

GENTILLEMENT POUR LE DEUXIEME SEMAINE JE ME SUIS PROPOSER DE GARDER LES FILLES DURANT LA SEMAINE OU IL SE FAIT OPÉRER ET QU'IL RÉCUPÈRE CETTE SEMAINE SOIT PAR WEEK END SOIT UNE AUTRE SEMAINE DURANT LES DEUX MOIS D'ÉTÉ.

CHOSSES QU'IL REFUSE.

JE ME RETROUVE DONC AVEC LES FILLES A GERER PENDANT SON DROIT D'HERBERGEMENT ALORS QUE JE NE PEUX PLUS MODIFIER MES CONGES IL ME DIT QUE SE N'AI PAS UNE OBLIGATION QU'IL EST PRENNE MÊME SI ON EST PASSEE DEVANT LE JUGE ALORS POURQUOI PASSER DEVANT UN JUGE? IL "JOUÉ" AVEC MOI ET JE N'EN PEUX PLUS

QUE FAIRE SI IL NE RESPECTE PAS LE JUGEMENT?

PUIS-JE L'OBLIGER A RESPECTER LE JUGEMENT?

JE TRAVAILLE AUSSI ET JE NE PEUX GÉRER 2 MOIS DE VACANCES AVEC LES FILLES

DE PLUS JE SOUHAITERAIS SAVOIR SI IL NE L'AI PREND PAS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES PUIS-JE DEMANDER UNE AUGMENTATION DE LA PENSION ? IL NE ME VERSE QUE 70€ PAR ENFANT

MERCI CORDIALEMENT

Par **cocotte1003**, le **05/06/2012** à **19:26**

Bonjour, effectivement votre ex n'a qu'un droit et non une obligation d'hébergement donc vous ne pouvez pas juridiquement l'obliger à les prendre. effectivement vous pourrez demander une augmentation de pension alimentaire d'ici quelque temps mais sur le seul fait qu'il ne les a pas pris un seul droit de visite c'est beaucoup trop tôt. prenez le temps d'accumuler des preuves et d'évaluer le montant du sur plus financier, cordialement